



Les relations entre l’Afrique et l’Union européenne (UE) à l’heure de la COVID-19

Johannesburg, Afrique du Sud

Date de publication: Juin 2021

Rapporteur: Ms Terri Maggott, Coordinatrice de recherche, Institut pour la pensée et la conversation panafricaines (IPATC), Université de Johannesburg (UJ)

Examineur: Dr Adeoye O. Akinola, Responsable Recherche et Enseignement, IPATC, UJ

Editeurs: Prof Adekeye Adebajo, Directeur, IPATC, UJ; et Ms Glenda Younge, consultante indépendante

Traductrice français et anglais: Mlle. Christine Vaissiere, consultante indépendante

5 MOLESEY AVENUE, AUCKLAND PARK 2092, JOHANNESBURG, AFRIQUE DU SUD
TÉL : +27 11 559 7230 ■ FAX : +27 865 527 6448 ■ SITE INTERNET: <http://ipatc.joburg/>



1. Introduction

Depuis l'épidémie de COVID-19 en décembre 2019, tous les aspects de la vie humaine ont été radicalement touchés. Bien qu'il s'agisse essentiellement d'un problème de santé publique, les relations politiques et économiques entre États et autres acteurs ont également subies des changements, les chaînes d'approvisionnement et les marchés mondiaux ayant été contraints de s'adapter aux conditions provoquées par le virus, ainsi qu'aux mesures prises pour lutter contre sa propagation.

Les gouvernements à l'échelle mondiale, ont mis en place des restrictions de mouvement et de voyage. Les arrangements géopolitiques sont en passe de transformation et les relations entre l'Afrique et l'Union européenne (UE) ne font pas exception. Le rôle de l'Afrique sur la scène mondiale - en tant que continent avec la population la plus jeune, 60 % ayant moins de 25 ans - est également en train de subir des changements dramatiques alors que l'on recense un quart de migrants africains dans le monde - 10,6 millions sur 39,4 millions - vivant dans l'Union européenne. La crise de la COVID-19 déploie ainsi un nouveau contexte pour reconsidérer le futur des relations Afrique/UE.

Afin d'explorer les domaines de convergence entre l'Afrique et l'UE en vue de fournir des idées concrètes comme base à l'élaboration de politiques, l'Institute for Pan-African Thought and Conversation (IPATC) de l'Université de Johannesburg (UJ) en Afrique du Sud a organisé le 13 novembre 2020 à Johannesburg, une journée de concertation sur le thème des « Relations entre l'Afrique et l'Union européenne à l'heure de la Covid-19 ». La réunion faisait partie du projet financé par le gouvernement allemand au profit de l'IPATC sur « La mise en œuvre du Pacte mondial des Nations Unies (ONU) : Conflit, gouvernance et migration dans le cadre des relations entre l'Afrique et l'Union européenne », visant à consolider la communauté de pratique (CoP) qu'elle a établie en 2019 rassemblant environ 100 responsables politiques, diplomates, experts et acteurs de la société civile africains, de l'UE, des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Environ 25 participants ont participé au dialogue politique de Johannesburg.

La réunion comportait deux volets. Le premier volet portant sur « Le contexte historique des relations Afrique/UE » a été animé par M. Mxolisi Nkosi, ancien ambassadeur d'Afrique du Sud auprès de l'UE, puis directeur général adjoint de la gouvernance mondiale et de l'agenda continental au Département des relations internationales et de la coopération d'Afrique du Sud (DIRCO) et M. Raul de Luzenberger, l'ambassadeur adjoint de l'UE en Afrique du Sud. La session a été présidée par la professeure Pragna Rugunanan, responsable du département de sociologie de l'Université de Johannesburg. Lors du deuxième volet sur « les migrations Afrique/UE à l'heure de la COVID-19 », M. Charles Kwenin, directeur régional pour l'Afrique australe à l'Organisation internationale pour les migrations, et Dr Ayodele Odusola, représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Afrique du Sud, ont dirigé la discussion, qui a été présidée par le Dr Rüdiger Lotz, ambassadeur adjoint d'Allemagne en Afrique du Sud.

Ce rapport est basé sur les discussions clés et les recommandations politiques qui ont émergé de la réunion, ainsi que sur des recherches supplémentaires.



“ La crise de la Covid-19 fournit un nouveau context pour reconsidérer le futur des relations entre l'Afrique et l'Union européenne. ”

GRUPE DE LA DEUXIÈME SESSION LORS DE LA JOURNÉE DE CONCERTATION ORGANISÉE PAR L'IPATC PORTANT SUR « LES RELATIONS ENTRE L'AFRIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À L'HEURE DE LA COVID-19 ». DE GAUCHE À DROITE: DR AYODELE ODUSOLA, RÉSIDENT REPRÉSENTANT DU BUREAU DE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE DU SUD; DR R. DIGER LOTZ, AMBASSADEUR ADJOINT DE L'ALLEMAGNE EN AFRIQUE DU SUD; ET M. CHARLES KWENIN, DIRECTEUR RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE AUSTRALE, ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LA MIGRATION.

SOURCE DE L'IMAGE - IPATC

LIEN - <https://ipatc.joburg/1-africa-european-union-eu-relations-in-the-era-of-covid-19/>

2. Le contexte historique des relation Afrique / Union européenne

Historiquement, les relations entre l'Europe et l'Afrique ont été fondées sur la domination et l'exploitation, impliquant quatre siècles et demi d'esclavage à partir du 15^e siècle, suivis d'un siècle de colonialisme. Lors de la Conférence de Berlin en 1884-1885, les règles furent effectivement mis en place pour que l'Afrique soit partagée entre les puissances européennes et c'est uniquement à partir des années 50 que le continent a pu entamer son indépendance. Des siècles d'exploitation systématique par les impérialistes européens ont ainsi laissé le continent économiquement dépendant, tandis que l'héritage des frontières coloniales a déclenché des conflits dans plusieurs États africains tels que le Nigeria, la République démocratique du Congo (RDC) et l'Éthiopie.

L'Afrique et l'Union européenne ont forgé des partenariats contemporains dans les domaines de développement, migration et celui de la gestion de conflits. Ils visent à mettre en place des cadres pacifiques, sûrs et sécurisés encourageant une stabilité politique et une gouvernance efficace tout en permettant une croissance durable et inclusive. Entre 2004 et 2019, l'UE a versé 2,7 milliards d'euros - 90 % du financement total - à la Facilité de paix pour l'Afrique (APF) de l'Union africaine (UA). Bruxelles a généreusement soutenu la Facilité en raison des questions de sécurité de l'UE en Afrique, en particulier dans les régions voisines comme l'Afrique du Nord, point de départ d'une grande majorité de migrants africains pour l'Europe. Une attention particulière a été accordée à la double thématique sécurité-développement. Cependant, les questions d'aide financière, telle que la dépendance excessive de l'Afrique vis-à-vis des financements européens auxquelles s'ajoutent les conditions imposées par Bruxelles sur l'aide au développement ont conduit certains pays africains à continuer de souligner les déséquilibres de pouvoir historiques des relations de l'Europe avec l'Afrique et à rechercher des financements alternatifs auprès de la Chine.



“ L'UE a contribué 2,7 milliards d'euros - 90 % du financement total - à la Facilité de paix pour l'Afrique de l'UA entre 2004 et 2019. ”

L'INTÉRIEUR DU SIÈGE DE L'UNION EUROPÉENNE À BRUXELLES, EN BELGIQUE.

SOURCE DE L'IMAGE - Dezeen

LIEN - <https://www.dezeen.com/2016/12/16/european-union-headquarters-offices-curved-glowing-lantern-glass-box-brussels-belgium/>

3. Présents développements des relations Afrique / EU

Les présentes relations entre l'Afrique et l'Union européenne remontent au tout premier sommet intercontinental organisé au Caire en avril 2000 entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de l'époque et l'UE. Ce processus a finalement abouti à la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) en décembre 2007, adoptée lors du deuxième sommet Afrique-UE à Lisbonne, au Portugal. Le plan d'action 2008-2010 de la JAES a identifié huit domaines prioritaires : la paix et la sécurité ; la gouvernance démocratique et les droits humains; l'intégration économique régionale, le commerce et l'infrastructure ; les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies; le changement climatique; l'énergie; la migration, la mobilité et l'emploi; la science, la société de l'information et l'espace. Le troisième sommet Afrique-UE s'est tenu à Tripoli, en Libye, en novembre 2010, au cours duquel le plan d'action 2011-2013 a été adopté, renforçant la coopération dans les mêmes huit domaines prioritaires que le premier plan d'action de Lisbonne.

Le quatrième sommet Afrique-UE s'est tenu à Bruxelles, la capitale belge, en avril 2014, sous le thème central « Paix, prospérité et peuple », adoptant la *feuille de route de 2014-2017*, qui met en évidence cinq domaines prioritaires pour une action commune: paix et la sécurité; démocratie, «bonne gouvernance» et droits humains; développement durable et inclusif et croissance et intégration continentale; et enfin les problèmes mondiaux et émergents.

Les relations entre l'Afrique et l'Union européenne (UE) à l'heure de la COVID-19

Le cinquième sommet Afrique-UE s'est tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en novembre 2017 sous le thème général « Investir dans la jeunesse pour un avenir durable », dans le contexte de l'inquiétude grandissante des dirigeants européens face aux vagues migratoires illégales à travers la Méditerranée. Avec 375 millions de jeunes Africains en âge de travailler d'ici 2035, les dirigeants européens ont hâte de trouver des solutions pour encourager ces jeunes à rester chez eux. Quatre axes stratégiques ont été identifiés à Abidjan : mobilité et migration; opportunités économiques pour les jeunes populations; paix et sécurité; et coopération en matière de gouvernance. Le sixième sommet Afrique/UE, prévu en octobre 2020, a été reporté à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

L'Europe est à l'heure actuelle le premier partenaire économique de l'Afrique avec des activités commerciales s'élevant à 8,8 milliards d'euros. Selon la Commission européenne, en 2019, 31% des produits africains - principalement des produits alimentaires, boissons, matières premières et énergie - ont été exportés vers l'UE, contre 29% d'importations vers l'Afrique - principalement des machines, véhicules et produits chimiques - provenant de l'UE. Bruxelles et les 79 membres du Groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) ont signé l'accord commercial de Cotonou d'une période de 20 ans en 2000. L'accord a entraîné des relations économiques tendues, alors que Bruxelles poursuivait des accords de partenariat économique (APE) controversés avec des sous-groupes régionaux. Les 48 États membres africains ont insisté sur le fait que les APE savaient la vision de l'UA qui était celle d'une zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) - déclarée en vigueur en janvier 2021 - car, selon eux, les accords offraient aux entreprises européennes un avantage concurrentiel injuste pour accéder aux marchés africains. En décembre 2020, l'UE et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS) ainsi rebaptisée sont parvenues à un consensus sur la mise en œuvre des APE. Le nouveau pacte post-Cotonou, reposant sur trois piliers de la coopération au développement ; coopération économique, commerciale et politique, vise à contribuer à l'éradication de la pauvreté et à intégrer les économies africaines dans l'économie mondiale.

Les critiques du partenariat Afrique/UE ont en outre souligné l'asymétrie des relations de pouvoir au sein de cette relation bilatérale, arguant du fait que l'UE a parfois imposé ses préférences politiques à l'UA. L'inadéquation entre l'UE et l'UA est une preuve supplémentaire d'une relation inégale : en 2020, les 55 États membres de l'UA avaient une population combinée de 1,3 milliard d'habitants, avec un produit intérieur brut (PIB) de 2,3 milliards de dollars alors que les 27 pays membres de l'UE avaient une population de 447,7 millions d'habitants et un PIB de 15 milliards de dollars. L'Afrique et l'UE doivent donc développer un partenariat efficace basé sur des obligations mondiales mutuelles telles que l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable. La stratégie révisée de mars 2020 de la Commission européenne avec l'Afrique met en évidence plusieurs enjeux géopolitiques, économiques et migratoires auxquels ce partenariat stratégique est confronté.

L'évolution du positionnement de l'Afrique sur la scène mondiale offre au continent une opportunité d'améliorer ses relations avec l'UE. La présidente de la Commission européenne, l'Allemande Ursula von der Leyen, dont la première visite diplomatique lors de son entrée en fonction était à la Commission de l'UA dans la capitale éthiopienne d'Addis-Abeba en décembre 2019, a souligné que les relations Afrique/UE se concentreraient, à court terme, sur une assistance COVID-19 et l'allègement de la dette extérieure de l'Afrique qui s'élève à 417 milliards de dollars. Les divers gains réalisés au sein de la relation Afrique/UE au sens large du terme, y compris la pléthore

« La présidente de la Commission européenne, l'Allemande Ursula von der Leyen, a souligné que les relations Afrique/ UE se concentreraient, à court terme, sur l'assistance COVID-19 et l'allègement de la dette. »



PREMIÈRE VISITE DIPLOMATIQUE DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE, URSULA VON DER LEYEN, À ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIE, EN DÉCEMBRE 2019.

SOURCE DE L'IMAGE - European Union
LIEN - https://eeas.europa.eu/delegations/jordan/71672/remarks-president-von-der-leyen-joint-press-statement-moussa-faki-chairperson-african-union_he

d'accords bilatéraux et multilatéraux entre les deux continents, pourraient être compromis par la pandémie de COVID-19. Par conséquent, une réponse adaptée à la situation est essentielle, axée sur le soutien de la santé publique et l'allègement de la dette des pays africains. En outre, le lien migration-développement entre l'Afrique et l'Europe offre aux deux parties un cadre politique pour une future coopération mutuelle. La récession économique mondiale déclenchée par la pandémie de COVID-19 affectera les relations Afrique/UE dans de nombreux domaines, y compris la gouvernance des migrations. Cette situation a donné lieu à une recherche renouvelée de solutions politiques innovantes et durables au niveau national, régional et mondial.

4. La migration Afrique/EU à l'heure de la COVID-19

“ Le rapport sur la migration africaine de novembre 2020 de l'Organisation internationale pour la migration a révélé que, sur l'ensemble de la population migrante mondiale résidant en Afrique, 79% étaient nés sur le continent, ce qui suggère des niveaux de migration intra-continentale bien plus élevés que la migration transcontinentale des Africains vers l'Europe. ”

Le débat sur les migrations Afrique/UE a souvent créé des divergences entre l'Afrique et l'Europe. Pour les acteurs africains, la migration est largement considérée comme un phénomène de développement bénéfique pour les pays d'origine, de transit et d'accueil. En revanche, de nombreux gouvernements de l'UE ont souvent traité la migration comme un problème de sécurité et ont par conséquent adopté des restrictions plus sévères pour l'entrée et les retours accrus de migrants africains. Bien que les deux continents aient recherché des partenariats de migration centrés spécifiquement sur la main-d'œuvre migratoire, les voies légales ne sont pas facilement accessibles pour la plupart des migrants africains.

La migration Afrique/UE est une réalité historique qui précède l'ère du colonialisme. Le rapport sur la migration africaine de novembre 2020 de l'Organisation internationale pour la migration a révélé que, sur l'ensemble de la population migrante mondiale résidant en Afrique, 79% étaient nés sur le continent, ce qui suggère des niveaux de migration intracontinentale bien plus élevés que la migration transcontinentale des Africains vers l'Europe. Selon le rapport 2020 de l'OIM, sur les 40,2 millions de migrants africains dans le monde en 2020, seuls 26% ont migré vers l'UE, tandis que 53% sont restés sur leur propre continent. Le rapport a également révélé que 94% des migrants africains traversant les océans empruntent des trajets légaux, ce qui signifie que les Africains migrant vers l'Europe utilisent les voies de migration régulières à un taux plus élevé que les voies irrégulières. Malgré ces réalités, la migration illégale des Africains vers l'Europe continue de dominer les discours politiques et publics en raison de la représentation graphique dans la plupart des médias européens des «boat people» africains comme horde d'étrangers effrayants. Les processus de l'UE à Rabat en 2006 et à Khartoum en 2014 - ce dernier ayant été accéléré par la crise migratoire libyenne de 2011 - se sont concentrés sur les problèmes de sécurité de Bruxelles. En revanche, le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) de l'UA de 2018 a conceptualisé la mobilité humaine comme baromètre de développement, et fournissant ainsi à l'UE un exemple sur la façon d'aborder la migration d'un point de vue plus positif, éclairé par des recherches factuelles.

Bien que l'Europe et l'Afrique connaissent actuellement une deuxième vague d'infection, l'impact de la Covid-19 a été différent pour chaque continent. Au 1er juin 2021, l'Afrique a officiellement enregistré 4 895 695 cas, dont 131 317 décès. L'UE a été plus gravement touchée, avec 32 149 247 cas et 726 918 décès au 2 juin 2021. Un rapport de l'OIM de septembre 2020 sur les Migrations en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée a



COUVERTURE DU RAPPORT SUR LA MIGRATION AFRICAINE DE NOVEMBRE 2020.

SOURCE DE L'IMAGE - Reliefweb
LIEN - <https://reliefweb.int/report/world/africa-migration-report-challenging-narrative>

Les relations entre l'Afrique et l'Union européenne (UE) à l'heure de la COVID-19

noté que le flux global de migration irrégulière vers l'Europe en provenance d'Afrique avait diminué de 25 % par rapport à 2019. Les pays de l'UE ont réagi de façon diverse: certains, comme la France, ont accéléré les processus de demande de citoyenneté pour les migrants, tandis que d'autres, comme l'Espagne, ont fermé les centres de détention pour migrants, citant l'incapacité à mettre en œuvre des mesures de distanciation sociale comme problématique sanitaire. Les organisations non gouvernementales (ONG) africaines et européennes ont mis en exergue les atteintes aux droits humains et les violations des pratiques de non-refoulement - principe juridique qui empêche les pays de destination de renvoyer les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les zones de conflit - qui contreviennent aux statuts internationaux tels que le Pacte mondial des Nations Unies de 2018 pour une migration sûre, régulière et ordonnée. Bien que la crise de la COVID-19 entrave les flux migratoires d'Afrique vers l'Europe, les causes profondes de la migration telles que la pauvreté, les conflits et le changement climatique continueront de déclencher le flux de migrations irrégulières s'il n'est pas traité d'urgence.

En outre, la précarité de l'emploi parmi les migrants en Europe a eu un impact négatif sur les envois de fonds essentiels envoyés chez eux par les migrants africains. Le secrétaire général portugais de l'ONU, Antonio Guterres, a prévu en mai 2020 que les envois de fonds des migrants basés en Europe vers l'Afrique devraient chuter de 23,1 %, c'est à dire de 48 milliards de dollars en 2019 à 37 milliards de dollars en 2020. Selon la Banque mondiale, les envois de fonds vers l'Afrique se sont remis de ce déclin : en 2020, 42 milliards de dollars ont été envoyés en Afrique, ce qui représente une baisse de 12,5% par rapport à 2019, alors que 43 milliards de dollars devraient être transférés au continent en 2021, suggérant à la fois la résilience des migrants à soutenir leur famille dans des conditions économiques difficiles, et l'incertitude de prédire l'impact des grandes changements structurels causés par la COVID-19. Au troisième trimestre 2020, l'Afrique affichait les frais de transfert de fonds les plus élevés au monde, d'un montant d'environ 8,5%. Les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour 2016-2030 prévoyaient des frais de transfert de fonds de 3% d'ici 2030, et les secteurs privés en Afrique et en Europe auront un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de cet objectif. Il y a donc là l'opportunité pour les gouvernements africains et européens d'augmenter et de faciliter conjointement les envois de fonds de l'Europe vers l'Afrique comme moyen de contribuer substantiellement aux aspirations de l'Afrique en matière de développement socio-économique.



“ La précarité de l'emploi parmi les migrants en Europe a eu un impact négatif sur les envois de fonds essentiels envoyés chez eux par les migrants africains. ”

IMMIGRANTS AFRICAINS RÉCOLTANT DES CLEMENTINES A CORIGLIANO-ROSSANO, CALABRE, ITALIE, EN DÉCEMBRE 2020. L'AGRICULTURE EST L'UN DES SECTEURS QUI RESTE ACTIF MALGRÉ LA PANDÉMIE DE LA COVID-19.

SOURCE DE L'IMAGE - Info Migrants
CRÉDIT PHOTO - Picture alliance / abaca | Di Vincenzo Alfonso/PA/ABACAPRESS.COM
LIEN - <https://www.infomigrants.net/en/post/29885/europe-few-routes-for-unskilled-migrants>

6. Recommandations de politiques

Les cinq recommandations politiques suivantes ont émergé des dialogues politiques IPATC/NAI en mars et mai 2021:

1. Premièrement, il serait souhaitable que les gouvernements de l'UA et de l'UE nouent des alliances favorisant des cadres gagnant-gagnant pour toutes les parties et remédiant aux déséquilibres de pouvoir historiques inhérents à ce partenariat. L'objectif immédiat de la relation est de donner priorité à la lutte contre la COVID-19, à l'allègement et à l'annulation de la dette et à l'assistance économique aux pays africains.
2. Deuxièmement, il existe un besoin urgent de recherches fondées sur des preuves permettant d'éclairer la prise de décision et l'élaboration de politiques garantissant que les causes profondes de la migration africaine vers l'Europe soient rapidement traitées et que la perception européenne souvent négative des migrants africains en tant qu'étrangers parasites soit modifiée et transformée en une vue plus positive et bienveillante.
3. Troisièmement, afin de promouvoir une migration sûre, ordonnée et régulière, les gouvernements africains et européens devraient envisager des systèmes efficaces de gestion des frontières qui prennent en compte des questions telles que le commerce, la sécurité, la santé publique et les risques de transmissions transfrontalières de la Covid-19.
4. Quatrièmement, les gouvernements de l'UE doivent veiller à ce que les migrants africains soient inclus dans leurs réponses à la COVID-19, à la couverture maladie et autres régimes de protection sociale, étant donné que le coût de leur protection est minime par rapport aux contributions beaucoup plus importantes des migrants africains envers les économies européennes.
5. Cinquièmement, les frais de transfert de fonds de l'UE vers l'Afrique doivent être réduits à moins de 5 %, contre 8,5 % actuellement, en particulier en cette période de COVID-19 durant laquelle les emplois sont précaires, et compte tenu du rôle de plus en plus important des envois de fonds dans de nombreux ménages et économies nationales à travers l'Afrique.



“ Il serait souhaitable que les gouvernements de l'UA et de l'UE nouent des alliances favorisant des cadres gagnant-gagnant pour toutes les parties et remédiant aux déséquilibres de pouvoir historiques inhérents à ce partenariat. ”

PARTICIPANTS À LA JOURNÉE DE CONCERTATION SUR « LES RELATIONS AF-RIQUE/ UE À L'HEURE DE LA COVID-19 » ORGANISÉE PAR L'IPATC.

SOURCE DE L'IMAGE - IPATC
LIEN - <https://ipatc.joburg/1-africa-european-union-eu-relations-in-the-era-of-covid-19/>



Cette note d'orientation fait partie d'un projet soutenu par l'Office fédéral allemand des affaires étrangères à Berlin dans le cadre du programme Zivik de l'*Institut für Auslandsbeziehungen*.

